

2023-08

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

AR Prefecture

046-214602963-20230303-2023\_08-DE  
Reçu le 08/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023**

Convocation le 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle de la mairie de Saint-Vincent-Rive-D'Olt, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Étaient excusés :** Messieurs Guillaume BACCON, Benoît LAFARGUE et Jean-Bernard BENAC, ce dernier donnant procuration à Monsieur Raoul DEBAR

**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**COMPLÉMENT ATTRIBUTION SUBVENTIONS SUR LE BUDGET 2023**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal a été voté l'attribution des subventions sur le budget 2023 pour un montant total de 5 310€. Il convient aujourd'hui de procéder à un complément.

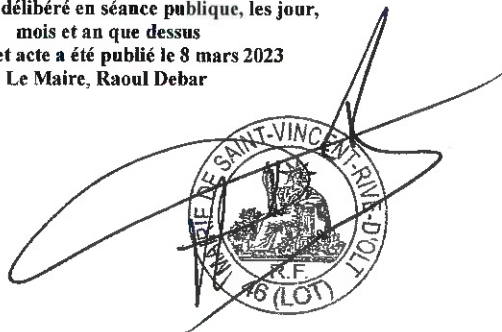
**Le conseil municipal vote le complément des subventions accordées ligne par ligne, comme suit :**

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Comité d'animations des Roques	200€	6	2	1

La subvention totale accordée au comité d'animations des Roques sera donc de 400€ (délibération n°2023-03 comprise).

Soit un montant provisoire de subventions accordé aux associations au titre du budget 2023 de 5 510€ (délibération n°2023-03 comprise).

Fait et délibéré en séance publique, le jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 8 mars 2023  
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 3 mars 2023  
Le Maire, Raoul Debar

